

Nouveaux services juridiques offerts en exclusivité aux membres de l'ICCA



Chers membres de l'ICCA,

Depuis un an ou deux, l'Institut canadien de la construction en acier (ICCA) cherche activement des partenaires susceptibles d'offrir, à elle et à ses membres, une valeur toute particulière.

Cela dit, le contexte au sein du secteur canadien de la construction peut se révéler difficile à l'occasion. Pour certains projets, les entreprises ont besoin d'une aide juridique rapide. L'ICCA reconnaît que pour ses membres, le fait de pouvoir recourir en tout temps à une équipe spécialisée en services juridiques qui connaît l'ensemble des lois canadiennes constituerait un atout indéniable.

En effet, notre association avec un partenaire qui connaît tous les rouages des négociations contractuelles dans le secteur de la construction – en particulier celui de l'acier – permettrait sans aucun doute une résolution plus rapide des différends, réduirait la nécessité de suivre une formation juridique préliminaire, diminuerait les coûts et donnerait de meilleurs résultats.

L'ICCA est fier d'annoncer qu'il a choisi Dan Leduc, et son équipe du cabinet Norton Rose Fulbright, comme nouveau partenaire juridique pour le secteur de la construction. M. Leduc est un expert du droit de la construction et du règlement des différends. Au cours de sa carrière, il a représenté des propriétaires, des sous-traitants, des fournisseurs et des constructeurs à maintes reprises et avec brio. À partir de maintenant, M. Leduc agira comme personne-ressource pour tous les membres de l'ICCA.

À PROPOS DE DAN LEDUC



Dan Leduc se spécialise dans la négociation, la médiation, l'arbitrage et la résolution des différends dans le secteur de la construction. Il exerce surtout dans les domaines suivants : privilèges de construction, réclamations sur biens, réclamations en cas de retard d'exécution, demandes de règlement d'assurance construction, ainsi que les erreurs et omissions de conception (architectes) et de réalisation (ingénieurs). M. Leduc possède une vaste expérience en rédaction et en négociation de contrats de construction, et ce, pour les propriétaires, les développeurs, les entrepreneurs en travaux publics, les sous-traitants et les fournisseurs. En outre, son expérience l'a amené à s'occuper de réclamations liées à des cautionnements dans le cadre de projets de construction, notamment pour garanties d'exécution et pour salaires et matériaux. Il a l'habitude de gérer de vastes quantités de documents, plus de 300 000 dans certains cas.

(Source: <http://www.nortonrosefulbright.com/people/42633/danjeduc>)

Dans le cadre de son engagement à conclure des partenariats de valeur, l'ICCA bénéficiera d'un tarif exclusif lorsque ses membres feront appel aux services de M. Leduc. Ce tarif sera tout de même assujéti à l'entente conclue avec Norton Rose Fulbright.

L'ICCA est ravie de vous offrir ce nouvel avantage et espère qu'il vous sera utile. Sans relâche, nous mettrons tout en œuvre pour vous offrir d'autres avantages exclusifs qui contribueront à la prospérité de votre entreprise.

Pour recourir aux services de Dan Leduc, veuillez communiquer avec lui directement :

dan.leduc@nortonrosefulbright.com. N'oubliez pas de lui mentionner que vous êtes membre de l'ICCA.

*Salutations distinguées,
Institut canadien de la construction en acier (ICCA)*